

F A M I L L E  
de Bourbon-  
Malause



« D'argent, à la bande d'azur semée  
de fleurs de lys d'or sans nombre,  
au filet de gueules brochant sur le tout »

# LES TROIS ANCIENNES MAISONS DE BOURBON

---

## Alliances originelles entre BOURBON et CHALON

Le mariage de Marie-Madeleine de CHALON (1583-1646) avec Henri II de BOURBON-MALAUZE (1575-1649) par contrat passé à Paris le 18 mars 1598<sup>182</sup>, faisait passer dans cette Maison, branche bâtarde de la famille royale de BOURBON, le château de Lacaze et toutes les possessions qui en dépendaient.

Mais ce qui est le plus surprenant dans cette union, ce sont les liens familiaux multiples et complexes, existant entre les deux Maisons d'origines princières, celle des CHALON et celle des BOURBON.

La première Maison de BOURBON était issue du chevalier Aymar ou Adhémar de BOURBON (~870->921), seigneur de Souvigny. Cette première Maison s'éteignit avec Archambaud VII de BOURBON (~1100-1171), qui survécut à son fils Archambaud VIII (1140-1169). La fille d'Archambaud VIII, Mahaut ou Mathilde de BOURBON (1165-1218), épousa en premières noces, avant 1183, Gaucher IV de VIENNE (~1170-1219), seigneur de Salins, dont le mariage fut rompu en cour de Rome et le divorce prononcé en 1195. Par la suite, le 9 septembre 1196, elle se remaria avec Guy II de DAMPIERRE (~1155-1216), seigneur de Dampierre, de Saint-Just, connétable de Champagne et fit passer les fiefs et titres de BOURBON dans la Maison de DAMPIERRE, créant la seconde lignée dite de BOURBON-DAMPPIERRE.

La parenté entre la famille de CHALON et la famille de BOURBON se retrouve dans les deux Maisons suivantes :

---

<sup>182</sup> Mention faite dans l'inventaire des biens après décès d'Armand de BOURBON-MALAUZE. AD 81 - 3 E 10/43 f° 63v.



▶ D'une part dans la seconde Maison de BOURBON, dite de BOURBON-DAMPIERRE.

▶ D'autre part dans la troisième et actuelle Maison de BOURBON, celle qui a donné Henri IV le fondateur de la dynastie royale des BOURBON, encore représentée de nos jours dans divers pays. Il faut y ajouter tous les illustres rameaux légitimes de cette lignée des BOURBON, celui des Montpensier, La Marche, Vendôme, Condé, Carency, Duisant, Preaux et les branches illégitimes de Lavedan et Malause (cette dernière concernant Lacaze), Busset et Roussillon.

En effet, Robert de CLERMONT (1256-1317), comte de Clermont-en-Beauvaisis, seigneur de Bourbon, de Charolais, de Saint-Just et de Creil, fils de Louis IX (Saint-Louis), épousa en 1276, Béatrice de BOURGOGNE (1257-1310), dame de Bourbon et de Charolais. Il est l'ancêtre de la branche illégitime de BOURBON-MALAUSE à la huitième génération, par Charles de BOURBON (~1450-1502), vicomte de Lavedan, époux de Louise du LION (->1505).

Or, le beau-père de Robert de CLERMONT était Jean de BOURGOGNE (1231-1268), seigneur et baron de Charolais, marié au mois de février 1248, à Agnès de BOURBON-DAMPIERRE (1237-1287), dernière représentante de cette seconde maison. Jean de BOURGOGNE était le deuxième fils d'Hugues IV de BOURGOGNE (1213-1273) et de Yolande de DREUX (~1212-1248). Hugues IV devenu veuf, se remaria au mois de novembre 1258, avec Béatrice de CHAMPAGNE (1242-1295), dont il eut Marguerite de BOURGOGNE (1260-1309), qui épousa par contrat du 26 septembre 1272, Jean I<sup>er</sup> de CHALON-ARLAY (1259-1316). En conséquence, cette Marguerite de BOURGOGNE était la demi-sœur de Jean de BOURGOGNE, qui clôt avec son épouse Agnès de BOURBON la deuxième Maison de BOURBON, dite de BOURBON-DAMPIERRE.

A la onzième génération, Marie-Madeleine de CHALON descendait donc du couple Jean I<sup>er</sup> de CHALON-ARLAY et Marguerite de BOURGOGNE et du demi-frère de cette dernière Jean de BOURGOGNE. A la dixième génération elle était apparentée à Béatrice de BOURGOGNE, nièce de Marguerite, épouse de Robert de CLERMONT, lequel fut aussi l'ancêtre de la branche des BOURBON-MALAUSE à la huitième génération.

Mais ce n'est pas tout. Dans la troisième Maison de BOURBON, on trouve Jeanne de BOURBON (1442-1493), sœur de Jean II Le Bon (1426-1488), duc de Bourbon, dont la relation avec Louise d'ALBRET (~1430-1494), dame d'Estouteville, donna Charles de

BOURBON (~1450-1502), fondateur de la lignée de BOURBON-MALAUSE, à la huitième génération après Robert de CLERMONT. Jeanne épousa en 1467 Jean IV de CHALON (1443-1502), prince d'Orange, neveu de Louis de CHALON, tué à la bataille de Grandson le 2 mars 1476, époux de Françoise d'AMBOISE, dont Marie-Madeleine de CHALON descendait à la cinquième génération.

Enfin, la parenté se trouve également renforcée par le biais d'Anne d'ALBRET (~1476-), fille putative de Gilles d'ALBRET<sup>183</sup>, seigneur de Castelmoron, épouse de Jean bâtard de CHALON (~1467-<1625), les arrière grands-parents de Marie-Madeleine de CHALON. Nous concevons tout à fait la difficulté d'appréhension de telles ascendances entremêlées, croisées, parfois très lointaines. Mais elles permettent de comprendre le fonctionnement nobiliaire de cette époque.

En effet, cela montre à quel point les alliances restaient dans un cercle très restreint de grandes familles de la très haute aristocratie, par nécessité de préserver biens, titres, avantages, afin d'en acquérir de nouveaux, ou encore pour faire entrer d'importantes sommes d'argent par le biais de dots d'autant plus substantielles que le rang de la future épouse était élevé. Qui plus est, ces grandes Maisons se connaissaient, se côtoyaient, étaient en dépendances hiérarchiques, se rencontraient à la cour, lors des services d'ost, de batailles, au cours de chasses, tournois, fêtes cérémonies, données par les uns et les autres... En fait, il s'agissait d'un ordre très hiérarchisé, composé d'un nombre réduit de familles et de membres, un microcosme dominant, obéissant à des règles et coutumes très strictes, progressivement codifiées pour donner un corpus légal imposé à l'ensemble de la société féodale. La situation de ce corps social d'élite, qui fonctionnait quasiment en cercle fermé, réservé et peu enclin à l'ouverture, faisait que son maintien passait par une programmation d'alliances extraites d'un réservoir d'individus numériquement très limité. Il faut ajouter à cela qu'au sein même de la communauté globale ou plus précisément de la caste, d'autres niveaux et degrés s'étaient établis, créant des cloisonnements hermétiques supplémentaires qui accentuaient l'étroitesse du choix. Ainsi, à la période des guerres de religions, on évaluait le nombre de familles nobles à environ 30 000, ce qui représentait approximativement 180 000 individus, sur une population globale française estimée à 18 000 000 de personnes. Autrement dit, l'ensemble de la noblesse équivalait tout juste à 1 % de la population française, ce qui est infime. Il n'est donc pas étonnant de retrouver un taux important

---

<sup>183</sup> Hypothèse de filiation retenue et que nous avons tenté de démontrer dans la troisième partie, sur la famille de CHALON.



de consanguinité, au fil du temps et de multiples et complexes liens de parenté entre les membres de ce corps social spécifique, très circonscrit. Même s'il s'agit d'estimations approximatives ne reposant sur aucun recensement effectif, elles donnent une idée de la situation de cette classe sociale dominante, bien que très minoritaire.



*Robert de CLERMONT*



*Béatrice de BOURGOGNE*

